La nouvelle génération de contrats de territoire 2022-2027

Conseil départemental
&
Communauté de communes Cagire Garonne Salat

Cagire Garonne Salat
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CONSEIL DÉPARTEMENTAL HAUTE-GARONNE.FR

Agir avec vous !

15 décembre 2021

Ordre du jour

1. Bilan de la première génération des Contrats de territoire sur le territoire de Cagire Garonne Salat
2. Programmation 2021
3. Séance de signature des maquettes par commune
4. Nouvelle génération de Contrats de territoire : présentation des nouveaux règlements
5. L'ingénierie départementale renforcée : Plateforme d'appui aux territoires et Haute-Garonne Ingénierie
6. Les projets accompagnés sur le territoire

Contrat de territoire 2016-2020, l'historique…

Avant 2015, l'instruction des projets se faisait au fil de l'eau, sans phase programmatique, sans planification... À partir de 2015, une importante réflexion sur la contractualisation territoriale a été menée.

➔ Les **Contrats de territoire** ont vu le jour en 2016, avec la mise en place de la 1ère génération de contrat sur 5 ans, **co-construite** avec les territoires pour un soutien aux équipements publics & scolaires, socle pour l'action communale

➔ 1 contrat pour chaque commune et 1 contrat pour chaque EPCI de Haute-Garonne

- Une véritable **planification budgétaire** des projets à 5 ans et une programmation annuelle avec un **dépôt de dossier au 15 janvier**
- Une **administration réadaptée** avec des interlocuteurs techniques réorganisés par territoire (numéro unique, référents identifiés)
- Une subvention **accordée l'année du dépôt du dossier**
- Un **appui technique** aux communes désireuses

Contrat de territoire 2016-2020, l'historique…

➔ Une **clause de revoyure** en **2017** a permis d'aller plus loin dans la simplification des règlements :

- Possibilité pour le maitre d'ouvrage de scinder les opérations en **tranches** fonctionnelles et financières
- Démarrage des travaux possible dès **réception de l'AR** des dossiers (ne vaut pas décision d'attribution de subvention)
- Clarification sur le **plafonnement des dépenses éligibles**
- Possibilité de présenter en **globalité les projets de mise en accessibilité & rénovation énergétique**
- Possibilité de présenter des **projets d'acquisition** indépendamment des travaux
- **Dossier de demande allégé** pour constituer un dossier complet
- Etc.

Contrat de territoire, la programmation 2021

- Compte tenu de cette année particulière (fin de la première génération de contrats 2016-2021 et impact de la crise sanitaire liée au COVID-19), il avait été décidé de repousser la date de dépôt de dossiers complets au **27 mai 2021** (date butoir initiale fixée au **30 janvier 2021**).
- Toutefois, avec le report des élections départementales, tous les dossiers complets déposés **au 30 juin 2021 ont été pris en compte dans la programmation 2021**. Le détail des dossiers de la programmation 2021 sera présenté à la fin du diaporama lors de la séance de signature.
- **Les dossiers incomplets et / ou arrivés après cette date du 30 juin 2021 seront basculés sur la programmation 2022.**

La communauté de communes Cagire Garonne Salat

Contrat de territoire : Bilan 2016-2020

Communes membres de Cagire Garonne Salat

Programmation 2016 = **38 projets** financés pour un montant d'aides du CD31 de **369 181 €**

Programmation 2017 = **26 projets** financés pour un montant d'aides de **306 340 €**

Programmation 2018 = **24 projets** financés pour un montant d'aides de **635 529 €**

Programmation 2019 = **38 projets** financés pour un montant d'aides de **661 371 €**

Programmation 2020 = **38 projets** financés pour un montant d'aides de **767 510 €**

➔ **Soit plus de 2,7 M€ du CD31 sur l'ensemble des communes de Cagire Garonne Salat de 2016 à 2020**

Cagire Garonne Salat

➔ **Au titre du Contrat de territoire, Cagire Garonne Salat a obtenu une aide de près de 946 000 € du CD31 entre 2016 et 2020**

Présentation des projets de la maquette de programmation 2021

La communauté de communes Cagire Garonne Salat

Contrat de territoire : Programmation 2021 – dossiers votés

Maître d'ouvrage	Programmation 2021 - Intitulé Projet	Aides allouées
ASPET	Rénovation énergétique à la médiathèque et au dojo	6 798,08 €
AUZAS	Rénovation de la toiture de la sacristie de l'église	582,50 €
AUZAS	Remise en état de la base de loisirs et construction de toilettes pour personnes handicapées (travaux réalisés partiellement en régie)	6 508,66 €
CABANAC CAZAUX	Aménagement des allées, création d'un caveau communal et d'un columbarium au cimetière	11 543,24 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES CAGIRE GARONNE SALAT	Création d'une piste de pumptrack à Arbas	26 020,00 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES CAGIRE GARONNE SALAT	Travaux d'aménagement de l'accueil de la maison médicale de Salies du Salies	13 449,79 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES CAGIRE GARONNE SALAT	Rénovation énergétique de la crèche de Saint Martory	

La communauté de communes Cagire Garonne Salat

Contrat de territoire : Programmation 2021 – dossiers votés

Maître d'ouvrage	Programmation 2021 - Intitulé Projet	Aides allouées
CASTAGNEDE	Réfection de la toiture du hangar des services techniques	15 953,15 €
CASTAGNEDE	Installation d'un nouveau chauffage dans une classe et dans la cantine de l'école communale	2 123,72 €
CASTELBIAGUE	Mise aux normes accessibilité des toilettes de la salle des fêtes	4 099,50 €
COURET	Remplacement de la baie vitrée de la salle polyvalente	4 215,67 €
ENCAUSSE LES THERMES	Réfection du toit de la buvette thermale classée Monument Historique	1 650,01 €
ENCAUSSE LES THERMES	Aménagement d'un terrain multisports et d'une aire de jeux d'enfants	5 765,40 €
ESTADENS	Rénovation de la toiture de la chapelle située sur la place du Cagire à Pujos	16 468,51 €
ESTADENS	Réfection et agrandissement des ateliers municipaux	10 315,40 €

La communauté de communes Cagire Garonne Salat

Contrat de territoire : Programmation 2021 – dossiers votés

Maître d'ouvrage	Programmation 2021 - Intitulé Projet	Aides allouées
FIGAROL	Agrandissement du cimetière communal	33 055,36 €
FOUGARON	Acquisition d'une grange et d'un terrain destinés au stockage de matériel communal	8 000,00 €
JUZET D'IZAUT	Rénovation de la toiture Mairie	4 265,40 €
LE FRECHET	Travaux de rénovation, de mise en sécurité et d'optimisation thermique à la mairie et salle des fêtes (travaux réalisés partiellement en régie)	3 915,44 €
LESTELLE DE SAINT MARTORY	Mise aux normes de l'électrification des cloches de l'église	2 390,68 €
LESTELLE DE SAINT MARTORY	Remplacement du chauffage de l'école	4 425,15 €
MANE	Réhabilitation et mise aux normes de la mairie (tranche 2)	24 438,90 €
MANE	Création aire de jeux pour enfants	2 853,63 €

La communauté de communes Cagire Garonne Salat

Contrat de territoire : Programmation 2021 – dossiers votés

Maître d'ouvrage	Programmation 2021 - Intitulé Projet	Aides allouées
MARSOULAS	Rénovation énergétique de l'école	3 205,45 €
MAZERES SUR SALAT	Travaux d'aménagement d'un local associatif	39 898,99 €
MAZERES SUR SALAT	Travaux de réfection de la toiture du boulodrome couvert	15 176,00 €
MILHAS	Mise en conformite du systeme campanaire	2 700,92 €
MONTASTRUC DE SALIES	Travaux de rénovation de la salle associative	5 329,86 €
MONTSAUNES	Réhabilitation du terrain de tennis et aménagement d'une aire multisports	12 971,05 €
RAZECUEILLE	Réfection du plancher de la sacristie de l'église	1 050,98 €
SAINT MARTORY	Remplacement du portail de la Gendarmerie	5 743,20 €

La communauté de communes Cagire Garonne Salat

Contrat de territoire : Programmation 2021 – dossiers votés

Maître d'ouvrage	Programmation 2021 - Intitulé Projet	Aides allouées
SALIES DU SALAT	Travaux d'aménagement d'un terrain pour l'implantation d'un parcours équilibre santé	11 998,40 €
SENGOUAGNET	Réhabilitation de la halle en salle polyvalente	69 565,42 €
SENGOUAGNET	Rénovation de la grange de Ratabou destinée au stockage du matériel communal	30 312,60 €
TOUILLE	Réfection des murs intérieurs de la Mairie	2 040,00 €
TOUILLE	Remplacement des fenêtres à l'ancienne école mise à disposition des associations	2 066,88 €
TOUILLE	Réfection des allées du cimetière	9 332,52 €

Séance de signature de la maquette 2021

Une nouvelle génération de contrat 2022-2027 avec chaque commune

Commune

Les Contrats de territoire (2e génération)

Un lien de proximité avec les communes

Rappel des règlements 2016-2021

- Une politique territoriale pour tous, via un règlement commun pour les communes de Haute-Garonne avec l'éligibilité de **deux projets supérieurs à 70 000€**, soit **1 équipement public** & **1 équipement scolaire.**
- L'éligibilité des **projets inférieurs à 70 000€** : les **petits projets** pour les communes de moins de 5 000 hab., les projets de **biblio-média-thèques** pour les communes de plus de 5 000 hab. et les projets **d'accessibilités** pour tous.

Avant

Rappel règles en vigueur :

Communes de moins de 5 000 hab.	Communes de plus de 5 000 hab.
40%	30%

- 1 **équipement Public** sup. à 70 000€ (plafond 1M€) *Ex : Mairie*
- 1 **équipement Scolaire** sup. à 70 000€ (plafond 3M€) *Ex : Ecole*

- X **petits projets,** sup. à 5000€ et inf. à 70 000€ (plafond 70 000€)
- X **projets biblio-média-thèques,** inf. à 70 000€ (plafond 70 000€)

- X **projets d'accessibilité** inf. à 5 000€

➔ **Nouveau contrat :**

- **Pas de changement majeur** sur les règles générales
- **Maintien** des grands principes : seuil de 5 000 habitants, fourchette de taux de 5% à 30% et 5% à 40%, tranche de 70 000 € HT, plafond subventionnable, etc.
- Mais une **adaptation des règlements** en fonction de l'expérience acquise, des projets des communes et des orientations prioritaires du département

Un élargissement de l'éligibilité des projets

- **Maintien des deux équipements éligibles** (scolaire et hors scolaire) **sup. à 70 000€,** mais pour l'équipement hors scolaire : **choix possible** entre **un équipement public** (mairie, salle des fêtes, église etc.) **ou un équipement touristique** (gites communaux etc.).
- **On ajoute** l'éligibilité d'**un équipement supplémentaire sup. à 70 000€** via la possibilité de financer **un équipement de santé** (maison de santé) en plus des deux équipements publics & scolaires.

Avant

Rappel règles en vigueur :

1 **équipement Public** sup. à 70 000€
(plafond 1M€) *Ex : Mairie*

1 **équipement Scolaire** sup. à 70 000€
(plafond 3M€) *Ex : Ecole*

Après

Nouvelles règles élargies :

Au choix de la commune

1 **équipement public** sup. à 70 000€
ou 1 **hébergement touristique** sup. à 70 000€

1 **équipement Scolaire** sup. à 70 000€
(plafond 3M€)

et en plus :

1 **Maison de santé** sup. à 70 000€

De nouveaux projets éligibles

Nouveau contrat :

Afin de tenir compte des demandes des communes lors des précédentes programmations et des orientations prioritaires du département, le nouveau contrat prévoit l'éligibilité de **nouveaux projets** sup. ou inf. à 70 000€.

Des contrats boostés sur des axes porteurs :

- **La santé** (maisons de santé, défibrillateurs)
- **Le sport** (parcours de santé, mobiliers et matériels sportifs)

Mais aussi :

- **L'éducation** (équipements modulaires d'urgence pour les écoles)
- **Le vivre ensemble** (aires de pique nique, aires de jeux pour enfants, mobilier urbain)
- **L'environnement** (pack rénovation, parc et accroche vélos, grainothèque, etc.)
- **Le tourisme** (équipement touristique)

Une intégration des travaux de moins de 5 000€ HT et une simplification des règlements matériels pour les communes de moins de 5 000 habitants

Rappel :

- Sur la 1er génération de contrat, les travaux **< 5 000€** et les **petits matériels, mobiliers, véhicules** étaient **hors contrat** et donc liés à d'anciens règlements, avec des taux, enveloppes et plafonds différents selon l'équipement.

Nouveau contrat :

- Intégration des **travaux < 5 000€ HT.**
- Intégration des **petits matériels, mobiliers, véhicules dans les contrats pour** davantage de visibilité, en simplifiant et harmonisant les 5 règlements vers **un règlement unique avec une enveloppe annuelle de 80 000€** de dépenses subventionnables par commune. On rend éligibles les équipements supérieurs à 1 000€ par **commande groupée de même nature.**
- Un taux unique, et autorisation du **cumul des aides**, avec un dépôt au fil de l'eau avec date butoir au **15 octobre.**

Avant

Rappel règles en vigueur pour le matériel :

- **5 règlements différents** pour les acquisitions de matériels, mobiliers, véhicules sup. à 1 000€, (Taux de 20% ou 40%, enveloppes, plafonds différents)

Après

Nouvelle simplification :

- **1 règlement unique avec enveloppe annuelle de dépense subventionnable de 80 000 € HT**

(Fourchette de taux harmonisée de 5% à 40%)

Une suppression des prêts sans intérêt

Avant
Rappel règles en vigueur :

Pour bâtiments productifs de revenus (loyers) :

- **Prêt de 10 à 50%**
de la dépense éligible,
(dans la limite de 80% de financement public)

Pour cimetières des communes > à 500 habitants :

- **Prêt de 10 à 50%**
de la dépense éligible,
(dans la limite de 80% de financement public)

Après
Nouveau contrat :

☒ **Subvention de 5 à 30** *ou* **40%**
(en fonction du seuil de 5 000 hab.)
de la dépense éligible à laquelle est retiré le montant équivalent à 5 ans de loyers
(dans la limite de 80% de financement public)

☒ **Subvention de 5 à 30** *ou* **40%**
(en fonction du seuil de 5 000 hab.)
de la dépense éligible
(dans la limite de 80% de financement public)

Une simplification des co-financements

Avant
Rappel règles en vigueur :

Si financement exclusif CD31/État (DETR/DSIL)

- **Équipement scolaire :** parité de montant de subv. avec l'Etat, cumul de taux plafonné à 60%
- **Hors scolaire :** possibilité de cumul de taux plafonné à 50% et taux CD diminué de 10 points

Si financements multiples (Région, Fonds Européens, etc.)

- **Hors scolaire :** Additionnalité des aides
- **Hors Contrat de territoire**
  (matériel / travaux <5 000€) : Déduction des aides

Après
Nouveau contrat :
Équipement scolaire

Si financement exclusif CD31 / Etat (DETR / DSIL) :

- ☒ **Taux fixe** :
  - ☒ Taux de **30 %** pour toutes les communes
  - ☒ Sur la **même assiette & base éligible** que l'Etat (étude, MO, etc.)

Si cofinancements multiples :

- ☒ **Taux indépendant de celui des partenaires** :
  - ☒ De **5 à 30 %** pour les communes sup. à 5 000 hab.
  - ☒ De **5 à 40 %** pour les communes inf. à 5 000 hab.

Équipement hors scolaire :

- ☒ **Taux indépendant de celui des partenaires** :
  - ☒ De **5 à 30 %** pour les communes sup. à 5 000 hab.
  - ☒ De **5 à 40 %** pour les communes inf. à 5 000 hab.

Conséquence :

Permet de simplifier en supprimant le taux diminué de 10 pts

Synthèse : Un Contrat de territoire intégrateur

Un Contrat *simplifié, fixe & étendu*

Communes de moins de 5 000 hab.	Communes de plus de 5 000 hab.

☑ 1 équipement **public** ou **touristique**
(sup. à 70 000€, plafond 1M€)

☑ 1 équipement **scolaire**
(sup. à 70 000€, plafond 3M€)

☑ 1 équipement de **santé**
(sup. à 70 000€, plafond 1M€)

40%

☑ X projets **inf. à 70 000€**
☑ 80 000€ d'acquisition
matériels, mobiliers, véhicules
(enveloppe subventionnable)

30%

☑ X projets **biblio-média-thèques**, inf. à 70 000€
(plafond 70 000€)

+ Un Contrat *boosté*

☑ Maisons de santé
☑ Défibrillateurs
☑ Pack Rénovation
☑ Parcours de Santé
☑ Mobiliers matériels sportifs
☑ Mobiliers urbains
☑ Equipements modulaires d'urgence pour les écoles
☑ Aires de pique-nique, de jeux

+ Un Contrat *souple*

☑ 1 équipement **Tiers-lieux**
☑ 1 équipement **CréOns**
☑ 1 projet **Carte Blanche**
☑ 1 projet **Circuit-court**
☑ 1 accompagnement ♥ **de vie**
☑ 1 accompagnement **CréAde**

Une nouvelle génération de contrat 2022-2028 avec les EPCI

EPCI

Les Contrats de Projets Territoriaux

Vers un nouveau contrat concerté, territorialisé & négocié

Méthode et calendrier :

- Un véritable **dialogue approfondi** sur 4 mois avec les EPCI, avec un travail individuel afin de partager les enjeux de développement de l'intercommunalité et avoir une vision précise des projets structurants & investissements des territoires, en fonction des orientations prioritaires du département.

- **Vers un contrat intégrateur** : co-rédaction d'un **Programme d'investissement** global sur 3 ans, soit une **politique de planification & programmation financière** intégrant l'ensemble des financements sectoriels du Département mobilisés sur les projets accompagnés sur le territoire (ex : voirie, déchet, environnement, etc.).

Une nouvelle génération de livrable

Une **mallette de communication** adaptée à chaque commune

Un livrable signé et adapté pour chaque contrat :

- 1 communication générale sur les **axes et thèmes prioritaires** pour le Département
- 1 présentation du **Portait de la commune**
- 1 affichage des **aides allouées N-1** sur la commune sur l'ensemble des directions du Département à l'euro près
- 1 présentation de la **programmation annuelle** de la commune + présentation des **appuis techniques**
- Une **plaquette des règlements**

Un calendrier pour les communes et EPCI

Pour les Communes :

Commune

- **Date limite de dépôt de dossiers complets** au **30 avril 2022** pour les **travaux supérieurs à 5 000€**
- Pour les **travaux inférieurs à 5 000€ & matériels** *(uniquement pour les communes inf. à 5000 habitants),* **date limite de dépôt de dossiers** au **15 octobre**
- **Signature** des contrats de territoire **à l'automne 2022** lors des réunions par EPCI

Pour les EPCI :

EPCI

- Lancement des **concertations individuelles** sur chaque **Projet de territoire** d'ici février 2022 (4 mois)
- **Date limite de dépôt de dossiers complets** au **30 avril 2022** pour la première programmation de 2022
- **Signature des Contrats de Projets Territoriaux** comprenant les Programmes d'investissement concertés et co-rédigés à **l'automne 2022**

Pour un accompagnement global des territoires

En plus des aides financières,
le Département vous accompagne techniquement
et juridiquement à monter vos projets,

ou vous apporte une assistance rapide pour gérer votre collectivité au quotidien,

grâce à un réseau d'experts mobilisés au sein du Département, de ses satellites et des organismes partenaires.

La Plateforme d'appuis aux territoires mobilise les directions du Département et ses partenaires

HAUTE-GARONNE PLATEFORME D'APPUIS AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

31 Haute-Garonne c|a.u.e – Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

Accompagnement en amont de tout projet d'urbanisme, d'architecture ou lié à l'environnement et au paysage

CONSEIL DÉPARTEMENTAL HAUTE-GARONNE.FR

Tourisme, activité et emploi, aménagements routiers, culture, habitat, agroécologie, transition écologique, démocratie participative, etc.

HAUTE-GARONNE INGENIERIE – AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE

Observatoires, SCoT, ingénierie de projets, assistance administrative, financière et juridique, informatique, urbanisme, formations

HAUTE-GARONNE TOURISME

Actions de promotion et de commercialisation touristiques

réseau31 – une autre idée de l'eau

Assistance en matière d'eau potable, assainissement

SDIS 31 Sapeurs-pompiers Haute-Garonne

Le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de la Haute-Garonne est l'établissement public qui gère l'ensemble des sapeurs-pompiers du département et leurs moyens

HAUTE-GARONNE ENVIRONNEMENT

Actions environnementales, sensibilisation au public, etc.

CDG31 CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA HAUTE-GARONNE

Management, gestion des RH et de la santé au travail

HAUTE-GARONNE NUMÉRIQUE

Infrastructures numériques

SDEHG SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE LA HAUTE GARONNE

Le Syndicat réalise des travaux de développement et d'entretien des réseaux d'électricité et d'éclairage public et des actions en faveur de la transition énergétique

Agir avec vous !

La plateforme d'appuis aux territoires

HAUTE-GARONNE
PLATEFORME D'APPUIS AUX TERRITOIRES
collectivites.haute-garonne.fr

C'est quoi ?

C'est la Plateforme d'ingénierie du Département de la Haute-Garonne.

C'est un interlocuteur unique qui centralise sur un catalogue en ligne, l'offre de services proposés par le Département et ses partenaires.

En 1 seul clic, accédez à + de 200 experts mobilisés pour répondre à vos demandes

Un outil innovant à destination des communes et intercommunalités

HAUTE-GARONNE
PLATEFORME D'APPUIS AUX TERRITOIRES
collectivites.haute-garonne.fr

Comment ça marche ?

Je souhaite monter un projet de développement territorial, choisir une procédure de marché public, me former, etc.

J'adresse une demande
à la plateforme d'appuis aux territoires :

collectivites.haute-garonne.fr

➔ La plateforme va informer, mobiliser et coordonner les expertises du Département et de ses partenaires afin de m'accompagner dans mon projet

Agir avec vous !

Un outil innovant à destination des communes et intercommunalités

- AMÉNAGEMENT, DÉVELOPPEMENT ET INNOVATION TERRITORIALE
- PLANIFICATION ET URBANISME
- TRANSITION ÉCOLOGIQUE, AGRICULTURE ET QUALITÉ ALIMENTAIRE
- EAU ET ASSAINISSEMENT
- ÉNERGIE
- ACTIVITE ET EMPLOI
- TOURISME
- CULTURE
- ASSISTANCE JURIDIQUE ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE
- SÉCURITÉ
- ASSISTANCE ET CONSEIL INFORMATIQUE
- MANAGEMENT, GESTION DES RH ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL
- DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE
- JEUNESSES
- SOLIDARITÉS
- FORMATION, INFORMATION ET SENSIBILISATION

- **11 partenaires proposent leur offre d'accompagnements**
- **1 catalogue en ligne**
- **+ de 60 fiches d'accompagnement**
- **16 rubriques**
- **Des formulaires de demandes simples**

La catalogue en ligne existe en version papier →

Un outil innovant à destination des communes et intercommunalités

L'ensemble des ressources départementales à votre service !

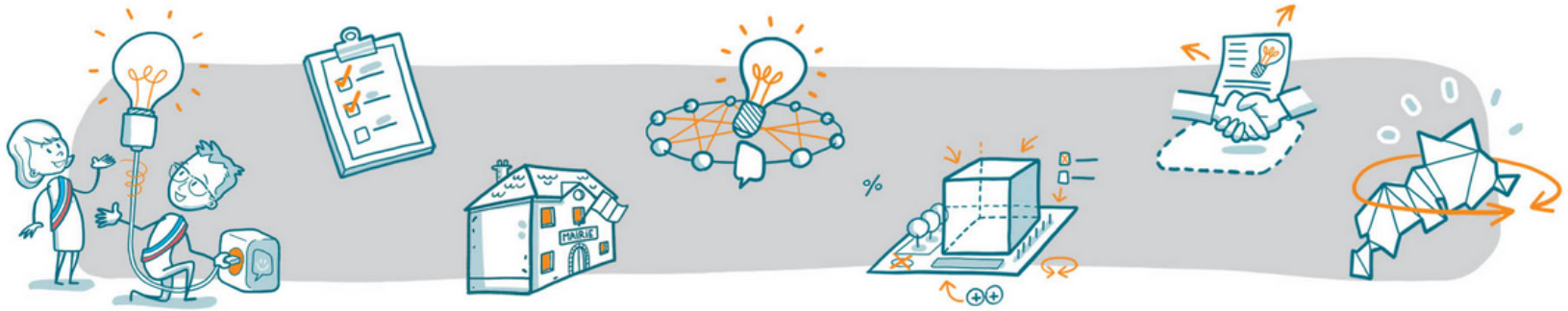

Consulter et faire une demande à partir du catalogue

CATALOGUE

Je veux faire une demande libre

FAIRE UNE DEMANDE LIBRE

Je veux accéder aux portails subventions

PORTAILS SUBVENTIONS

Les projets accompagnés sur le territoire

Zoom sur des projets accompagnés par l'ingénierie départementale

Réhabilitation de l'ancienne usine Riz-Lacroix

Commune de MAZÈRE-SUR-SALAT

L'appui technique :

La commune souhaite réhabiliter l'ancienne usine Riz-Lacroix pour créer un **tiers-lieu culturel** mêlant notamment **des ateliers d'artisans, des locaux associatifs, des espaces de coworking et le Musée de l'histoire de l'usine**.

- La commune est accompagnée par Haute-Garonne Ingénierie / ATD, Haute-Garonne Développement et le CAUE, avec notamment **l'élaboration d'un cahier des charges** pour une étude de faisabilité / programmation, une recherche des **financements mobilisables**, et un **accompagnement juridique** pour la passation des marchés publics.

Ingénierie :

- HGI/ ATD (service Ingénierie et Expérimentation Territoriales et service Juridique)
- CAUE de la Haute-Garonne
- Haute-Garonne Développement

Relais du Bois Perché

Commune de ASPET

- **Le projet :**

Le projet, porté par l'association La Ligue de l'enseignement 31, vise à la mise en œuvre d'une **offre de service en cuisine centrale**, basée sur des produits d'une **agriculture locale**, de saison, raisonnée et/ou biologique, pour les **établissements scolaires du territoire**. L'association compte également accompagner les établissements scolaires dans la **lutte contre le gaspillage alimentaire et l'optimisation du tri des déchets**.

- Le département a **suivi le projet** et a **soutenu financièrement** le projet.

Ingénierie :
CD31 (DDET)

Soutien financier :
16 000 € (investissement)

Zone d’activités de Montsaunès

Commune de MONTSAUNÈS

Le projet :

La Communauté de communes a porté **l’aménagement de la zone d’activités économiques** de Montsanès (10 ha), au lieu-dit Géléa. Cette opération a permis la réalisation de travaux de **voirie**, de **réseaux** et d’**aménagements paysagers** nécessaires à la commercialisation des lots.

- Haute-Garonne Développement a réalisé une **assistance à maitrise d’ouvrage** pour les études de maîtrise d’œuvre, confiées à Egis Ville et Transport, et la réalisation de cette zone (en particulier l’avant-projet, le permis d’aménager et le DCE travaux).
- Le département a **contribué au financement** de l’opération, **au titre de la solidarité territoriale** pour les travaux d’aménagement de la ZA, dont la maîtrise d’ouvrage est assurée par l’EPCI.

* La loi NOTRE a supprimé la compétence de développement économique aux départements. Pour autant la loi lui permet de soutenir le développement des zones d’activités au titre de l’aménagement et de la solidarité des territoires.

Ingénierie :
Haute-Garonne Développement

Soutien financier :
473 000 € (investissement)

Le Syndicat Mixte de l'abbaye de Bonnefont

Le Syndicat Mixte

- Par **arrêté préfectoral du 27 avril 2021**, il est créé suite à une démarche commencée depuis 2018.
- Il est composé du **Conseil départemental de la Haute-Garonne** et de la **Communauté de communes Cagire Garonne Salat**.
- Il a pour objectif d'assurer la **gestion et le développement touristique et culturel de l'Abbaye de Bonnefont**.
- Il est financé **à 80 % par le Département** et à **20 % par la Communauté de communes** (fonctionnement et investissement).

HAUTE-GARONNE Patrimoine
ABBAYE DE BONNEFONT

- Il est **administré par un comité syndical** dont le **Conseil départemental disposera de 80 % des sièges** (8 membres titulaires et 8 membres suppléants) et la **Communauté de communes de 20 %** (2 membres titulaires et 2 membres suppléants).
- Le siège du syndicat est fixé au **siège du Département**. Par conséquent, la trésorerie de rattachement est la **pairie départementale à Toulouse**.

Le Syndicat Mixte de l'abbaye de Bonnefont

HAUTE-GARONNE Patrimoine
ABBAYE DE BONNEFONT

Le Syndicat Mixte

- **19 septembre 2019** : **restitution de l'étude** réalisée par le Conseil départementale de la Haute-Garonne

- **Le 1er juin 2021** : **1ère réunion du comité syndical**. Il met en place sa **feuille de route**, son **budget** et sa **présidence**.
- La Présidente : **Mme Vezat-Baronia**
- Son budget 2021 : **250 000 €**

Le Syndicat Mixte de l'abbaye de Bonnefont

La feuille de route adoptée lors du CS du 1er juin

Axe 1 : Poursuivre la mise en valeur du site : définition du positionnement et du projet de valorisation du site

- Déterminer les grandes orientations de positionnement et d'exploitation du site : recherche qualitative du projet de mise en valeur et définition du récit tout en intégrant les mutations technologiques en matière de réalité virtuelle et numérique susceptibles de palier la faiblesse du patrimoine physique.

Axe 2 : Développer la programmation culturelle et participer au rayonnement culturel

- Renforcer la promotion et la communication : améliorer l'accueil des visiteurs, mettre en place des actions d'animation et de mise en valeur : création d'application en réalité augmentée, utilisation du numérique, supports de médiation culturelle…

Axe 3 : Conforter la gestion du site et impulser une dynamique de projet

- Proposer un projet cohérent et réaliste à court terme pour une évolution à moyen et long terme afin de s'inscrire dans la durée.
- Réaliser le programme de travaux d'aménagement et de valorisation nécessaire à l'exploitation du site.
- Mettre en place des campagnes de fouilles archéologiques avec un chantier permanent, permettant chaque année de présenter et valoriser les nouvelles découvertes.

Axe 4 : Contribuer au développement du territoire

- Pérenniser et dynamiser l'ancrage territorial du site afin de maintenir une activité culturelle, économique et sociale : valoriser le territoire à travers ses produits, ses spécificités…

Axe 5 : Co-construire le projet du site dans les années à venir en partenariat avec les acteurs du territoire

- Développer le réseau partenarial institutionnel et associatif.

Axe 6 : Mettre en réseau les sites patrimoniaux et historiques du département

Le Syndicat Mixte de l'abbaye de Bonnefont

HAUTE-GARONNE Patrimoine
ABBAYE DE BONNEFONT

Saison 2021

Bilan 2021 : 1199 entrées

- RENDEZ-VOUS AUX JARDINS
- MERCREDIS LUDIQUES
- JEUDIS DE BONNEFONT (concerts)
- CONFERENCES
- EXPOSITIONS
- FETE D'AUTOMNE
- JOURNEE DU PATRIMOINE

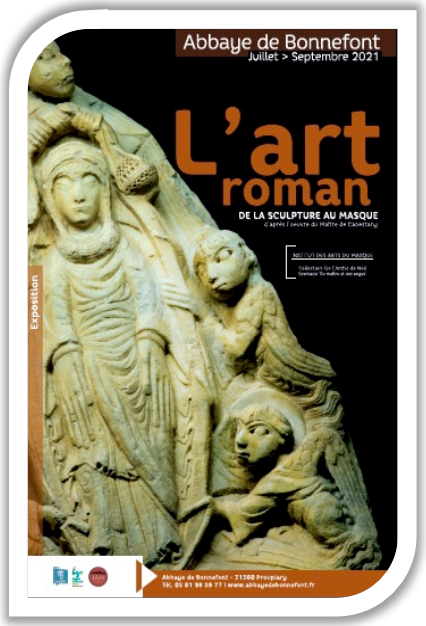

Le Syndicat Mixte de l'abbaye de Bonnefont

HAUTE-GARONNE Patrimoine
ABBAYE DE BONNEFONT

Des réflexions en cours sur le projet d'aménagement

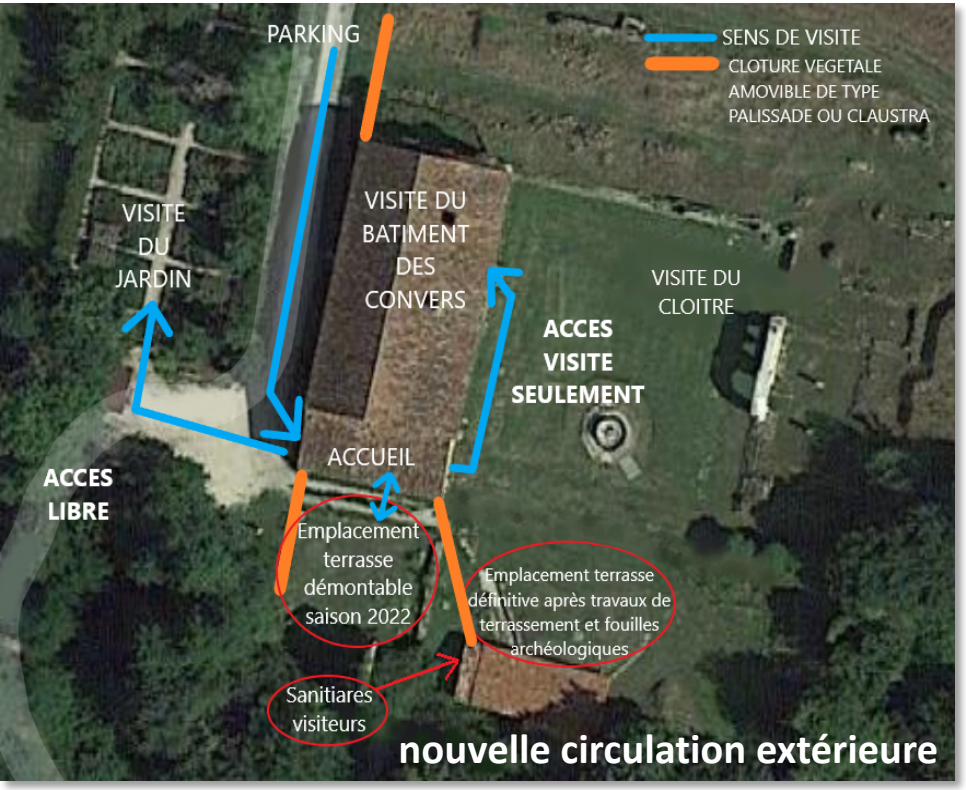

nouvelle circulation extérieure

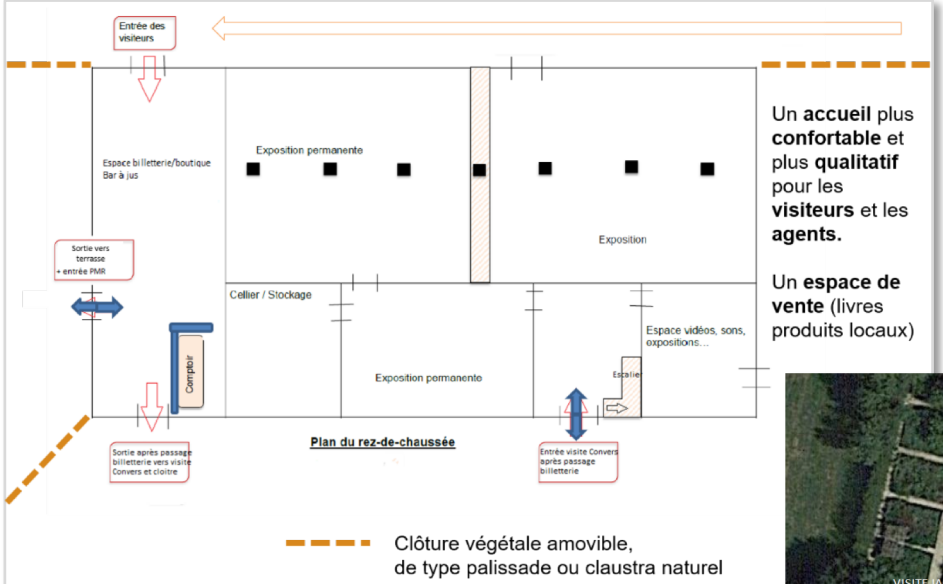

Un **accueil** plus **confortable** et plus **qualitatif** pour les **visiteurs** et les **agents.**

Un **espace de vente** (livres produits locaux)

nouvelle circulation intérieure

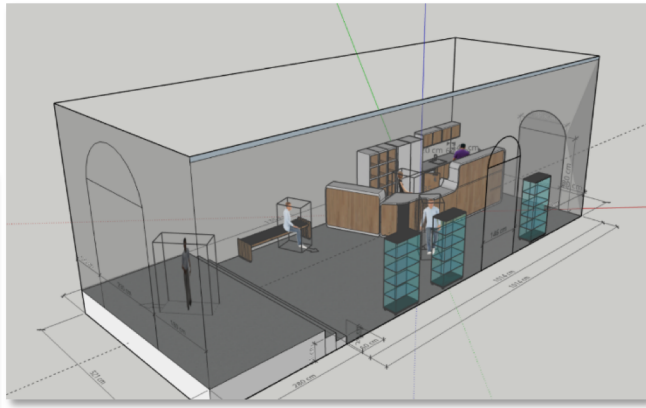

nouvel accueil du site

nouvel aménagement du cloître

Agir avec vous !

Merci de votre attention

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
HAUTE-GARONNE.FR

Agir
avec vous !